

COMMUNIQUÉ MÉDIAS

COURSES ANNULÉES

du jeudi 10 mai sur l'hippodrome de Lyon-Parilly

Suite à l'annulation des courses 5 à 8 après le Quinté+, couru à 15h15, ce jeudi 10 mai 2018 sur l'hippodrome de Lyon-Parilly, la Société des Courses Lyonnaises souhaite apporter des précisions sur les circonstances ayant contraint, de manière collégiale, les commissaires et les professionnels, à prendre cette décision unique dans l'histoire des courses à Lyon.

La qualité de la piste en herbe de l'hippodrome de Lyon-Parilly, reconnue unanimement comme étant parmi les meilleures en France, ne faisait l'objet d'aucune contestation de la part des professionnels en début de journée: la piste était annoncée avec un terrain bon souple à 10h00 (indice pénétrométrique à 3.3) avec une lice à 0.

Pour cette réunion de courses à la fois particulière et très importante pour la Société des Courses Lyonnaises, les équipes techniques ont pris toutes les mesures à la hauteur de cet événement pour proposer un outil de travail de qualité aux professionnels afin d'offrir un spectacle de qualité au public et aux parieurs. La piste a été travaillée pour obtenir cet indice du fait des risques de précipitations dans les 24 heures qui précédaient la réunion de courses. Toutefois, une légère pluie (moins de 2 mm) tombée à 7 heures du matin ne s'est pas évacuée dans les sols en l'absence de soleil, de vent et de température suffisamment chaude. Ne pouvant s'évaporer, stagnant sur le collet du gazon, cette eau a rendu la piste glissante, occasionnant malheureusement les chutes dans la course du Quinté+.

La Société des Courses Lyonnaises regrette vivement que ces circonstances exceptionnelles soient venues gâcher cette journée de fête. Le jeudi de l'Ascension est une date phare des courses à Lyon depuis le 19ème siècle et il nous tient à cœur d'offrir au public qui vient nombreux une expérience agréable et divertissante. Toutefois, la décision des commissaires, associée à l'avis des professionnels (entraineurs et jockeys), est bien entendu la plus sage pour la sécurité de tous, hommes et chevaux.

Au regard de ces données techniques et pour remédier à ce problème, les trous laissés par les galops des chevaux seront naturellement rebouchés et la piste passée entièrement au scarificateur pour aérer le gazon, avant la prochaine réunion de courses prévue ce dimanche 13 mai.

Concernant le public, parieurs et spectateurs, les animations ont quant à elle été maintenues jusqu'en fin d'aprèsmidi comme prévu initialement. Il a été décidé que toutes les entrées payantes ne seraient pas remboursées, mais serviraient de contremarque pour venir assister ultérieurement à une réunion de courses sur un des deux hippodromes lyonnais (Parilly ou Carré de Soie) jusqu'à la fin 2018. Nous incitons le public à utiliser leurs billets en priorité le samedi 16 juin, jour de la traditionnelle Grande Nocturne, qui compte le Grand Prix de Lyon (5ème étape du Défi du Galop), les Grands Prix d'obstacle, un spectacle équestre et un grand feu d'artifice en clôture.

Pour terminer, les quatre courses annulées seront courues à des dates ultérieures. Nous les communiquerons dès que celles-ci seront validées et portées à notre connaisance par France Galop.

LA SOCIÉTÉ DES COURSES LYONNAISES

La SCL est née de la fusion de deux sociétés de courses en 2010 et du souhait de devenir l'une des plus importantes de province avec 66 réunions de courses par an. Comme toutes les Sociétés de Courses en France, la SCL est une association Loi 1901 à but non lucratif, contrôlée par les Ministères de l'Agriculture et du Budget. Elle est dirigée par un Président, Monsieur Jean-Claude RAVIER, élu par un conseil d'Administration lui-même élu par un comité composé de bénévoles élus. Le siège social de la SCL est situé à Bron, sur l'hippodrome de Parilly, sis 4-6 avenue Pierre Mendès France. La Société des Courses Lyonnaises gère conjointement l'hippodrome de Parilly à Bron, et l'hippodrome du Carré de Soie à Vaulx-en-Velin.